

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## FABRICA ELECTROTECNICA DE DISEÑOS EXCLUSIVOS, S.L. (FEDE)

### 1. CONDITIONS GENERALES

Les ventes et fournitures à effectuer par FEDE sont soumises aux présentes conditions générales de vente, à l'exception de celles pour lesquelles des conditions particulières ont été convenues dans le cadre de la commande ou de l'offre. Celles-ci doivent toujours être jointes à la commande ou à l'offre.

L'acheteur sera informé de l'existence de ces conditions qui sont incluses dans notre LISTE DE PRIX FRANCE. Il est entendu que l'acheteur accepte ces conditions au moment où la commande ou la proposition est traitée.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes confirmées à FEDE à partir du 1er juillet 2025 et jusqu'à la publication d'une nouvelle liste de prix.

### 2. COMMANDES

Les clients doivent envoyer à FEDE des commandes écrites et signées par une personne ayant un pouvoir suffisant. Toute commande doit contenir les éléments suivants :

Référence des produits, numéro de commande, lieu de livraison, adresse d'émission de la facture et données fiscales (numéro de TVA), ainsi que les instructions d'expédition avec la liste détaillée des documents requis pour la douane.

Toutes les commandes seront confirmées par FEDE

### 3. PAIEMENT

Les conditions de paiement se font par virement bancaire à l'avance.

### 4. PRIX

Les prix appliqués seront ceux en vigueur au moment de la validation et de l'acceptation de la commande, et l'application de tout autre prix, remise ou promotion devra être indiquée par écrit par FEDE dans la commande.

Les matériaux seront fournis en paquets complets contenant les quantités indiquées dans notre liste de prix.

### 5. LIVRAISONS

Les conditions générales de livraison sont CFR France, sauf indication contraire.

Les délais de livraison inclus par l'acheteur dans la commande seront toujours donnés à titre indicatif, FEDE s'efforçant de les respecter. Par conséquent, les retards qui peuvent survenir n'impliquent pas l'annulation de la commande ni l'application de pénalités, sauf si des conditions spécifiques existent à cet égard.

Les livraisons partielles peuvent être acceptées mais doivent être confirmées par les deux parties.

Le prix de la livraison pour les commandes de moins de 400 euros est de 40 euros, et pour les commandes comprises entre 400 et 600 euros est de 50 euros. Le franco France est à partir d'un montant de commande de 600 euros.

### 6. RETOURS

Seul le matériel dont le retour a été préalablement autorisé par FEDE | Indele sera accepté. En outre, le matériel retourné doit répondre aux conditions suivantes:

- Boîtes complètes avec l'emballage, l'étiquetage et les sceaux d'origine.
- Le matériel appartient à des produits figurant dans le catalogue actuel.
- Le matériel a été fourni dans les 12 mois précédant la demande de retour.

En aucun cas, le retour de matériel et de produits spéciaux ne sera accepté, ni celui de produits vendus dans le cadre de campagnes promotionnelles.

Les retours seront toujours effectués franco de port par l'acheteur et une dépréciation sera appliquée à la valeur actuelle du matériel en fonction du temps écoulé entre la fourniture et le retour du matériel. La dépréciation minimale est de 25%.

## 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / INDUSTRIELLE

FEDE se réserve tous les droits relatifs à la propriété intellectuelle et industrielle de ses produits, de ses connaissances et de sa technologie à l'encontre des tiers pour toutes les informations, dessins, plans, logiciels, services et matériels qui accompagnent une commande ou une proposition. Leur utilisation par l'acheteur est interdite sauf autorisation expresse de FEDE. Toute licence d'utilisation ou autre mode de partage des résultats des droits de propriété intellectuelle/industrielle doit faire l'objet d'un accord exprès et écrit ; cela étant entendu qu'elle n'est en aucun cas accordée, sauf accord contraire dans ces conditions générales.

## 8. CLAUSE DE RÉSERVE

FEDE n'est pas tenue d'exécuter le présent contrat si cette exécution est empêchée par des entraves résultant d'exigences nationales ou internationales en matière de commerce extérieur ou de douane, d'embargos ou d'autres sanctions.

## 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

FEDE ne sera pas responsable des dommages et préjudices indirects, tels que le manque à gagner, l'arrêt et/ou la perte de production et/ou de données. De même, FEDE ne sera responsable vis-à-vis de l'acheteur que des dommages et préjudices directs qu'elle aura causés dans le cadre de l'exécution de ses obligations à concurrence d'une somme totale et cumulée équivalente à 10% du prix du contrat ou de la commande. Dans le cas où des pénalités ont été convenues contractuellement, celles-ci seront limitées à 10% du prix du contrat ou de la commande et seront considérées comme la seule responsabilité financière de FEDE pour tout manquement. Une même réclamation ne peut être passible à la fois de pénalités et de demandes de dommages et intérêts. Le contenu de cette clause prévaut sur tout autre accord futur figurant dans une commande ou un contrat, sauf si la renonciation convenue dans cette condition 10 est expressément révoquée dans cet accord.

## 10. GARANTIE

Sauf indication expresse dans le contrat ou les conditions particulières, FEDE garantit les matériels fournis en termes de défauts de fabrication et de montage pendant une période de 2 ans à compter de la date de livraison du matériel aux conditions suivantes:

- FEDE réparera ou remplacera, à son choix, tout le matériel présentant des défauts de fabrication ou de montage dans les meilleurs délais.
- L'élément ou le matériel réparé ou substitué bénéficiera d'une garantie de 2 ans à compter de la date de réparation. Le reste des éléments non réparés ou substitués ne sera pas soumis à cette nouvelle période de garantie.
- Les frais de démontage et d'installation des matériaux seront à la charge de l'acheteur.
- En aucun cas, FEDE ne sera responsable des réparations ou travaux effectués par des tiers à la suite de défauts des matériaux fournis par FEDE.
- Sont exclus de cette garantie les dommages ou effets produits lors de l'installation ou de la mise en place et toute usure normale.

## 11. JURIDICTION

Tout différend sera réglé selon le règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un arbitre nommé conformément à ce règlement. L'arbitrage sera de droit et se tiendra à Barcelone.